

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX**

**CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION**
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

☎ 05.62.79.86.16

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 15
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 0

L'an deux mille vingt et un et le 11 février à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Fêtes de L'Union, sur convocation régulière en date du 4 février, sous la Présidence de Madame Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

Étaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M. YVAN NAVARRO, MME KAREN GREGOIRE, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, MME KATY COLDER, M. ANDRE DA PONTE, MME RENEE HUMEAU, M. HERVE LAMACHERE, MME MARE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO.

Était absent excusé : M. MARC PERE, M. YANNICK PUGET.

DÉLIBÉRATION n° 2021/06

Objet : Renouvellement des conventions de partenariat avec les associations partenaires du Sport sur Ordonnance

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration que, par délibération D2017-04 en date du 27 février 2017, une convention de partenariat a été conclue avec les associations partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du Sport Sur Ordonnance.

Le dispositif mobilise des professionnels de santé et des éducateurs sportifs dûment habilités, ayant suivi une formation dispensée par l'association EFFORMIP, qui œuvre en faveur du développement de la prescription d'Activités Physiques et Sportives pour les porteurs de pathologies chroniques.

L'action vise les personnes éloignées de la pratique d'activité physique et atteintes d'Affection Longue Durée (ALD).

L'inclusion des personnes au dispositif se fait sur prescription médicale. Au total, chaque année, 30 bénéficiaires adultes peuvent être accueillis sur les différentes structures et bénéficier d'une séance d'activité par semaine. Leur adhésion au dispositif est gratuite, d'une durée d'un an non reconductible.

Les associations partenaires du projet, dont les éducateurs ont suivi la formation Efformip où possèdent un diplôme équivalent permettant d'encadrer des APS, sont les suivantes :

- Dojo Unionais
- Association Tir à l'Arc
- PEP'S
- Union Club Athlétique (UCA)

Leur offre est complétée par des séances d'aquagym et nage à la piscine de L'Union, et des activités de gym douce destinées notamment à une reprise très progressive et individuelle de l'exercice. Ces activités sont encadrées par des éducateurs sportifs de la Ville de L'Union ayant également bénéficié de la formation Efformip.

Dans le cadre de la convention de partenariat, le CCAS s'engage à verser une somme forfaitaire annuelle d'un montant de 150 € par bénéficiaire accueilli par les associations et à prendre en charge, si besoin, le coût des formations des éducateurs sportifs dispensées par Efformip pour un montant de 440 €/formation.

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil d'Administration :

- D'approuver le renouvellement des conventions de partenariat,
- De l'autoriser à signer ladite convention avec les associations partenaires, ci-dessus mentionnées, et avec les associations qui pourraient devenir partenaires par la suite, ainsi que tous documents afférents au projet.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 du CCAS.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité :

- D'approuver le renouvellement des conventions de partenariat,
- De l'autoriser à signer ladite convention avec les associations partenaires, ci-dessus mentionnées, et avec les associations qui pourraient devenir partenaires par la suite, ainsi que tous documents afférents au projet.

Pour copie conforme,

La Vice-Présidente,

Isabelle Godéas



- Transmis le **16 FEV. 2021**

- Affiché le **16 FEV. 2021**